



Déclaration liminaire : FS NANTERRE 4 juillet 2025

Monsieur le président, Monsieur le procureur de la République,

En cette période de canicule, les personnels ne souffrent pas que de la chaleur mais de leurs conditions de travail de manière globale : l'absence d'action de prévention réelle visant l'ensemble des risques liés aux risques psycho-sociaux, aux ambiances thermiques dans les locaux, la surcharge de travail, le manque de personnels, la charge mentale, les audiences tardives, la bienveillance à géométrie variable, l'absence de communication, les pressions diverses, l'insécurité, les difficultés managériales... En matière de SST, nous sommes dans un ministère gangrené par l'habitude de formuler des **promesses sans lendemain**.

Nos collègues, magistrats, fonctionnaires, agents contractuels, attendent aussi de leur hiérarchie (supérieure ou intermédiaire) d'être écoutés, entendus, que leur implication, leur charge ou surcharge de travail le cas échéant soient reconnus, que leur **souffrance** lorsqu'elle est exprimée, soit entendue. L'UNSA SJ/USM n'acceptera jamais que la seule réponse apportée se résume en terme d'ETPT ou en pressions diverses ou culpabilisation pour se dispenser de traiter les vraies problématiques.

La santé des agents n'a pas de prix et leur sécurité au travail ne peut être une variable d'ajustement face à l'indigence de ce ministère. L'UNSA SJ/USM vous rappelle que vous devez les garantir, il en est de votre **responsabilité**. L'augmentation de 340% des incidents sur l'arrondissement ne peut que nous inquiéter davantage. Et ce d'autant que certains procès sensibles se profilent. La protection des magistrats et des agents devra aussi être assurée dans ce cadre.

L'espoir de voir ce ministère rompre avec des années d'indigence et d'illégalité réside dans nos agents de prévention et leur **investissement** sans faille pour faire évoluer favorablement nos juridictions. Ces agents doivent être constitués en réseau et bénéficier d'un temps de décharge suffisant pour se former et remplir leurs missions délicates. Ce temps garanti est nécessaire pour qu'ils puissent les exercer sereinement. Les intimidations de leur hiérarchie doivent cesser. Dans une juridiction de la dimension du tribunal judiciaire de Nanterre, une décharge de moins d'une journée par mois est considérée comme suffisante, ce qui est tout à fait révélateur de la place donnée à la SST : **MINIME !**

Si vous êtes réellement investis sur la question de la SST, la **liberté** de parole des agents doit en outre être garantie sur les registres qui sont à leur disposition, tout autant que la recherche de solutions effectives des crises dans l'équité et la neutralité. Les managers en difficulté dans des situations de crise doivent être fortement invités à suivre des formations : apprendre à gérer les conflits en tant que manager, manager : s'approprier la méthode du codéveloppement, manager les soft-skills pour développer ses compétences comportementales, la communication non violente pour les managers, pour ne citer que les plus récentes proposées par le DRHAS et actuellement ouvertes aux inscriptions.

Concernant la juridiction de Nanterre, les audiences correctionnelles, en particulier à la 16^e chambre (CI) et la 20^e chambre (VIFS) demeurent tardives et les agents du greffe ainsi que les magistrats du siège et du parquet présentent des signes d'**épuisement**. Ces difficultés se manifestent en 2025 malgré la mise en œuvre

d'un protocole d'audience élaboré en concertation avec le ministère public et malgré les événements douloureux traversés ces dernières années. Il y a lieu de souligner également que les services du JLD tant pour les greffiers que les magistrats travaillent sur des plages horaires déraisonnables. Les services du greffe JLD enchaînent très régulièrement des vendredis chargés avec une permanence les samedi et dimanche, particulièrement fatigante.

Il est grand temps d'admettre que les agents n'en peuvent plus d'assumer leurs missions en situation davantage **dégradée** et de chercher des solutions ; qu'il y a lieu d'intégrer le fait que c'est la responsabilité de notre administration d'adapter de manière globale les missions et la charge de travail aussi en fonction de l'état de santé, du handicap, de l'âge.

Concernant la situation du tribunal de proximité d'Asnières, notre rapport d'alerte du 10 décembre 2024 était resté lettre morte, dans l'indifférence du dialogue social. Un plan d'action sur les conditions de travail des agents était mis en place sans que les agents n'en ressentent aucun effet. Après plusieurs reports, une visite a finalement été organisée avec le SG et la DSJ le 3 juin dernier au tribunal de proximité de Colombes, pour aborder la situation de ces deux juridictions.

L'UNSA SJ/USM ne peut que déplorer la méthode employée jusqu'à cette visite. Des efforts de **communication** sur ce point auraient sans doute pu faire entrevoir à nos collègues un avenir meilleur et leur épargner une part de souffrance.

Concernant la situation du tribunal judiciaire de VANVES. Des difficultés demeurent en termes de relations interpersonnelles qui auraient sans nul doute conduit des agents devant un conseil de discipline s'ils en étaient l'auteur.

Cette situation est **intolérable** et nécessite des réponses fortes !

L'UNSA SJ/USM sollicite avant même la prochaine visite envisagée sur ce site une intervention collective des psychologues cliniciennes, à défaut d'obtenir une mobilisation d'une psychologue du travail souvent difficile. Elle vous suggère également en solution/maison la mise en place d'un groupe de réflexion sur les conditions de travail et les tensions qui perdurent au sein de cette juridiction, qui pourrait aussi être composé de membres expérimentés de chaque corps à même de pouvoir faciliter une médiation. Les réponses données en termes de suites données ne font en effet que démontrer une absence de prise en compte et de conscience de la réalité.

Non la situation est loin d'être apaisée et cela **empire** ! L'UNSA SJ/USM demande la fixation d'un calendrier des visites actées lors de la dernière FS NANTERRE, en priorité sur VANVES, ainsi que des solutions d'apaisement dans les plus brefs délais. A défaut les membres de cette FS envisageront une saisine du CSA VERSAILLES ou feront le choix de mobiliser d'autres outils mis à disposition de la FS.

Enfin le déploiement du télétravail, qui reste une modalité intéressante d'organisation du travail, sur l'arrondissement interroge toujours...

Les textes relatifs au télétravail (dont l'accord cadre du 7 juin 2022 signé par l'ensemble des organisations syndicales et la circulaire du 23 février 2024) prévoient un maximum de trois jours de télétravail par semaine (à l'exception de raisons médicales) dans le respect des nécessités de service et ne prévoient pas de suspension de principe du télétravail pendant les périodes de vacances.

L'UNSA SJ/USM déplore cette position de principe, qui n'est pas partagée sur l'ensemble du ressort de la cour d'appel de Versailles, certaines juridictions étant plus **bienveillantes** que d'autres et **ouvertes** à des organisations de travail diverses et modernes. Par ailleurs cette modalité d'organisation peut permettre à certains agents de mieux vivre un éloignement géographique, de mieux concilier vie professionnelle et vie personnelle - car les agents ne sont pas que dévoués à leur ministère - ou de se préserver de certaines tensions au sein de leur service. Les demandes de télétravail doivent être appréciées individuellement au regard des nécessités propres à chaque service, et ce tout au long de l'année.

La question du télétravail ne devrait plus être un sujet en 2025 !

Les membres UNSA SJ/USM de la FS